

Rapport de jury
**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif
de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Monsieur LABELLE Thierry
Vice-président : Madame BOUZON Stéphanie

SESSION 2015

Sélection sur dossier le lundi 2 février 2015

Epreuve orale le mardi 3 mars 2015

Nombre de postes : 9 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
57	48	26	9	-

Seuil à l'admissibilité = 37,50/60

Seuil à l'admission = 112,50/160

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen de SAENES de classe exceptionnelle les fonctionnaires **ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours. (coefficient : 3).

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle** de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à **reconnaître les acquis de son expérience professionnelle**.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, **le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité** (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Les candidats :

Statistiques retour dossier :

Répartition hommes / femmes

Femmes	41
Hommes	7

Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
15	26	7

Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Dossier RAEP	4	44	12,19

Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	23
Hommes	3

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans
4	17	5

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	0	26	4	22	12,77

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	1

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans
0	7	2

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Une majorité de candidats a fourni du travail sur son rapport. La forme est globalement respectée. Par contre, malgré le soin apporté, l'objectif du dossier n'a pas toujours été compris. Le rapport d'activités a souvent été un simple exposé de tâches ou de fonctions linéaire ou chronologique ne mettant pas assez l'accent sur les compétences. De très nombreux candidats n'ont pas l'analyse et le recul nécessaires qui permet de sortir de la liste des tâches et des activités.

Les principaux points forts constatés se concentrent autour de la description des formations professionnelles, parfois nombreuses et appréciées des correcteurs quand elles démontrent que les candidats ont à cœur de se tenir au courant des évolutions de leurs métiers, de l'actualité ou de l'évolution de leur structure, et qu'ils n'hésitent pas à appréhender des domaines inconnus ou méconnus via le plan académique de formation.

Les points faibles reposent sur une trop grande linéarité du parcours du candidat, parfois lourd et long sans mettre les activités en perspective par rapport à l'activité de la structure ou des attentes de l'institution.

Les candidats ont du mal à s'extraire de leur problématique personnelle et d'un RAEP linéaire et parfois extrêmement terre à terre. La présentation thématique même lorsqu'elle semble très bien adaptée au parcours et qui pourrait être envisagée avec une grande efficacité dans cet exercice n'est que trop rarement réalisée.

A ce niveau de concours, on attend beaucoup plus de hauteur par rapport à l'activité de la structure et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Tous les candidats n'ont pas saisi l'opportunité de joindre une annexe, c'est regrettable. Quand une annexe est fournie, elle n'est pas toujours mise en valeur et certaines n'apparaissent pas forcément très pertinentes ou mises en perspective au vu de la lecture du rapport et de la notice explicative fournie.

L'EPREUVE D'ADMISSION :

Dans la très grande majorité, les candidats ont préparé leur présentation. Sur ce point, le niveau est en très forte augmentation depuis plusieurs années. Une mauvaise ou insuffisante préparation de l'exposé est donc forcément un lourd handicap. Trop peu d'exposés, qui s'y prêtent pourtant, ne sont pas traités par une entrée sur les compétences et se contentent de reprendre la trame du RAEP.

Certains candidats ne savent pas expliquer des points qu'ils ont exposés dans leur présentation. Cela interroge forcément sur leur implication dans leur service et sur leur curiosité sur leur environnement proche.

Lors de leur présentation, les connaissances de l'actualité de nos métiers doivent être bien maîtrisées, ainsi que celles concernant les réformes phares récentes et en cours. Un candidat qui valorise à l'écrit ou à l'oral sa parfaite maîtrise de la réglementation doit forcément s'attendre à être interrogé sur celle-ci et être attendu sur ses réponses.

Trop de candidats pensent encore que l'importance des fonctions qu'ils occupent suffit à leur valoir réussite à l'examen professionnel. Il convient de leur rappeler qu'ils sont en concurrence avec des candidats exerçant des fonctions équivalentes dans divers domaines. Même si les connaissances semblent acquises, il faut impérativement essayer de les mettre en perspective, en expliquant mieux

leur utilité pratique, leur place dans l'ensemble de la structure et en faisant preuve de davantage d'analyse critique.

Si dans la grande majorité des cas, la première partie de l'épreuve (la présentation) est maîtrisée, la seconde partie notamment l'ouverture sur le système éducatif et ses grandes politiques est trop souvent trop mal connue et maîtrisée. C'est pourtant souvent cette partie de l'entretien qui fait la différence entre les candidats. En effet, les candidats démontrent très souvent qu'ils sont de bons professionnels. A ce niveau, il est attendu qu'ils soient curieux sur leur environnement direct et sur les grands axes de la politique ministérielle.

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Labelle', with a long horizontal flourish extending to the left.

Thierry Labelle